Compte rendu de séance du conseil d'administration

Année scolaire 2022-2023

Séance du lundi 27 novembre 2023

46 avenue des lauriers - BP 1512 – 64 015 PAU
Tel 05 59 30 13 37 Fax : 05 59 30 42 30 e-mail : ce.0640227z@ac-bordeaux.fr

Étaient présents :

MEMBRES DE DROIT : Nicolas SAMBUSSY, Principal et Président du conseil d'administration, Florence GASTAUD, Principale adjointe, Cécile VIGNAU, Gestionnaire, Evelyne PONS, CPE, Caroline NICOUD, Directrice de SEGPA.

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES : Laure HARISTOY, Giulia GRILLET, Gwendoline SANJUAN.

REPRESENTANTS DES ELEVES : Lucie BONNEIL.

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (Titulaires) : Aude BELISSON, Karine DIAZ, Léo BAHURLET, Emilie PATIE, Cécile PALUS.

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (Suppléants) : Fouzia KISSI, Géraldine PUHARRE.

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ADMINISTRATION, OUVRIERS ET SERVICES : Marie-Elisabeth LOPEZ, Monica DOMINGUEZ, Isabelle BECHACQ.

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ADMINISTRATION, OUVRIERS ET SERVICES (suppléants) : Pauline MIQUEU (non votante).

Etaient excusés :

REPRESENTANTS DEPARTEMENT ET MUNICIPALITE : Karine PERE, Alain DUBOURG ;

REPRESENTANTS DEPARTEMENT ET MUNICIPALITE (suppléants) : Monique SEMAVOINE.

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES : Emeline LALANNE.

REPRESENTANTS PARENTS D'ELEVES (suppléants) : Carine RKIOUAK.

REPRESENTANTS DES ELEVES : Corentin PUYO, Léopold MORERE.

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ADMINISTRATION, OUVRIERS ET SERVICES (suppléants) : Christelle BILLET.

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (Suppléants) : Laure HAEFFELIN.

Total des membres du conseil : 30 Quorum : 16 Membres votant : 19

Monsieur SAMBUSSY, Président du conseil d'administration ouvre la séance à 18h09.

Secrétaire de séance : Mme Laure HARISTOY.

Monsieur Le Président procède à la présentation de l'ordre du jour :

1 - Adoption du compte-rendu de la séance du 9 novembre 2023
2 - Projet de budget 2024
3 - Autorisations de signature
4 - Tarifs 2024, pour rappel
5 - Contrats et conventions
6 - Subvention pour information
7 - Contrat numérique avec le CD 64
8 - Répartition des IMP et « Pactes »
9 - Protocole RCD 23/24 pour information

1) Adoption du compte-rendu de la séance du 9 novembre 2023

Aucune observation.

Monsieur le Président propose de passer au vote pour adopter le compte-rendu de la séance du 9 novembre 2023

Membres présents au moment du vote	19

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
17		2	

Total	19

Le compte-rendu de la séance du 9 novembre 2023 est adopté.

2) Projet de budget 2024

M. SAMBUSSY explique que la réflexion menée pour la construction du budget 2024 a consisté à tenir compte de plusieurs paramètres :

- l'intégration de la hausse des coûts généralisée tout spécialement au niveau de la viabilisation ainsi que celle liée à la maintenance des bâtiments et installations techniques du collège,

- le financement ambitieux des nombreux projets et voyages pédagogiques du collège.

Nous avons pu préparer un projet de budget dans des conditions satisfaisantes et M. SAMBUSSY remercie Mme Cécile VIGNAU, gestionnaire, à ce propos.

Madame Cécile VIGNAU présente les principes du budget.

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation des dépenses et des recettes de l'EPLE.

Il est construit :

- sur une année civile (décalage avec l'aspect pédagogique),
- sur une unité recettes/dépenses (vote unique),
- en équilibre recettes/dépenses,
- et sincère (estimer au mieux l'équilibre des recettes et des dépenses).

Le budget est organisé en services Activité Pédagogique (AP), Administration et Logistique (ALO), Vie de l'Elève (VE), Service des Bourses Nationales (SBN) et Service de Restauration et d'Hébergement (SRH), auquel il est rajouté un service spécial pour la Cité éducative.
Les services sont subdivisés en domaines et activités.
Le département notifie la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) alloué par le Conseil Départemental, et communique parallèlement une circulaire conjointe avec le Rectorat pour son élaboration.

DGF pour 2024 : 232 587 euros en 2024, en augmentation de 6 068 euros (soit 2,7 %) par rapport à 2023 (forte hausse de la part viabilisation au regard du contexte inflationniste et baisse de la part « élève » du fait de la fermeture de 2 classes).

Madame VIGNAU précise que le collège Jeanne d'Albret s'en est bien sorti et passe au travers de l'écrêtement.

Madame VIGNAU poursuit son compte rendu sur les services spéciaux :

- Le service spécial de restauration relève aujourd'hui de la compétence exclusive du Conseil Départemental. Les tarifs de la restauration fixés par la collectivité augmenteront de 0,10 €/repas en 2024 pour la deuxième année consécutive (ils s'échelonnent de 2,45 € à 3,10 €). Le tarif est uniforme sur le département.

Estimation de l'ensemble des recettes restauration : 298 888,00 €
Crédit nourriture : 190 938,20 €

- Le service des Bourses : 299 élèves boursiers (36 % des élèves). Il représente 90 000 €.

- Le service « Cité éducative » : 30 000 € de subventions fléchées seront allouées pour financer notamment l'animation de 2 quartiers prioritaires de Pau.

Le collège est destinataire des fonds :

- Ressources affectées (TA, GIPDSU, Fonds social),
- Crédits LOLF.

Madame VIGNAU conclut le budget 2024 :

- en recettes à la somme de 1 132 333,06 €,
- en dépenses à la somme de 1 134 696,87 €.

Question des parents : le coût du vote électronique a-t-il été évalué ?
Monsieur SAMBUSSY précise qu'il sera très symbolique.

Montant des amortissements non neutralisés (ALO) à la somme de 2 363,81 €.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer toute commande :

- dont l'incidence financière est annuelle,
- dans la limite des crédits ouverts au budget,
- et des seuils des marchés publics applicables depuis le 1er janvier 2022 (soit 215 000.00 € H.T pour les fournitures et services et 5 382 000.00 € H.T pour les travaux).

Pour information, Monsieur SAMBUSSY précise la masse salariale de l'établissement :

- Masse salariale « Etat » 2022 : EPLE 476 593 € pour 16,83 ETP et Etat 6 199 168 € pour 94,39 ETP,

- Masse salariale CD64 2022 : 601 543 € pour 15,4 ETP,

soit un total 2022 de 7 277 303 € pour 126,62 ETP.

Monsieur le Président propose de passer au vote pour le projet de budget 2024.

Membres présents au moment du vote | 19

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
19			

Total | 19

Le projet de budget est adopté.

3) Autorisation de signature des contrats annuels ou infra-annuels

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote pour l'autorisation de signature des contrats annuels ou infra-annuels

Membres présents au moment du vote | 19

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
19			

Total | 19

L'autorisation de signature des contrats annuels ou infra-annuels est accordée.

4) Tarifs 2024 (pour rappel)

Monsieur SAMBUSSY rappelle pour information les tarifs 2024 et précise qu'ils ne changent pas (cf annexe). Les tarifs ont été votés précédemment.

5) Contrats et conventions

Monsieur SAMBUSSY présente le groupement Educ'ado et souhaite proposer de nouveau au vote la Convention Educ'ado 2024 s'agissant d'une modification de l'établissement référent. L'adhésion s'élève à 200 €.

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote pour l'autorisation d'adhésion à la Convention Educ'ado 2024.

Membres présents au moment du vote	19

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
19			

Total	19

L'adhésion à la Convention Educ'ado 2024 est autorisée.

- Prix des Incorruptibles (pour information)

Il s'agit d'une manifestation littéraire pour les troisièmes, organisée par Mme CAROFF, professeur documentaliste du collège.

- Stage « Découvre mon entreprise » avec « Crée ton avenir » pour information

C'est une proposition de stage d'une semaine, collectif, au centre scientifique de Total, pour 10 élèves, dont le thème principal sera d'envisager les conditions d'implantation d'une base sur la lune.

Sur les copieurs :

Question : Combien y a-t-il eu d'interventions depuis l'arrivée des nouveaux photocopieurs ?
Madame VIGNAU précise que les interventions consistaient juste à quelques réglages sans maintenance.

Les représentants des personnels enseignants précisent que le nombre de copieurs est un peu juste vu le nombre de professeurs qui effectuent leurs photocopies sur les mêmes créneaux horaires.

Question : Quel est le quota de photocopies par enseignant et par an ?
Madame VIGNAU répond que le quota a été fixé à 5 000 photocopies par copieur (soit 10 000 photocopies par enseignant et par an) sur la base de 330 élèves en moyenne par enseignant.

6) Subvention pour information

Monsieur SAMBUSSY informe que la subvention du projet « Notre Ecole, Faisons-là ensemble » (NEFLE) présenté au Conseil d'Administration le 9 novembre dernier a été augmentée passant de 11 000 € à 14 918,90 €.

7) Contrat numérique avec le CD 64

Monsieur SAMBUSSY informe les membres du conseil d'administration du contenu du prochain contrat numérique :

- Fourniture au collège d'une classe informatique mobile qui est déjà en fonction,
- une deuxième classe informatique mobile,
- un sac à dos connecté avec 8 tablettes Ipads pour les cours d'EPS,
- trois ordinateurs fixes pour les salles SEGPA.

En plus, sur le budget du collège, des casques micros pour l'équipe de langues.

La somme totale estimée du contrat s'élève à 29 321 €.

Mme PUHARRE, enseignante en langue anglaise et membre du CA, demande une formation pour la classe mobile.

Il est également souhaité le rajout d'une carte son pour les langues. L'Assemblée ne s'oppose pas et donne un accord de principe.

Acquisition dès l'arrivée de la subvention (vers le printemps).

A titre d'information supplémentaire, le groupe SAFRAN effectue un don en faveur du collège de 10 ordinateurs (ciblés pour le dispositif « Devoirs Faits » entre autres).

Le Conseil Départemental dotera également le collège en 2024 de 30 postes fixes.

Question : Peut-on acheter un lecteur DVD externe ?
Monsieur SAMBUSSY affirme que l'achat est possible sur le budget du collège.

Question : Qui s'occupe du décrochage scolaire ?
Mme NICOUD qui participe notamment aux Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

8) Répartition des Indemnités pour Missions Particulières (IMP) 23/24 et « Pactes »

- Les IMP 2023/2024

L'enveloppe globale s'élève à 10,5 IMP, de plus répartie comme suit :

Coordonnateur EPS : 2
Coordonnateur Technologie : 0,5
Coordonnateur UPE2A : 2 au lieu de 3 car on passe en décharge un coordonnateur UPE2A.
Référent culture : 0,5
Référent décrochage scolaire : 1
Référents numériques : 4,5 dont 0,5 pour M. ICHE (classe mobile) et 0,5 pour M. BOCHER (valises de tablettes)

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote l'adoption de la répartition des IMP 2023/2024.

Membres présents au moment du vote	19

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
19			

Total	19

La répartition des IMP 2023/2024 est adoptée.

- Les Pactes

Monsieur SAMBUSSY précise que les Pactes doublent les moyens d'encadrement. Il s'agit de contrats qui définissent des « blocs d'heures » attribués sur la base du volontariat aux enseignants.

Le nombre de Pactes attribué au collège est de 85,5, ventilé sur les missions suivantes :

- « Devoirs faits » : 57,5 Pactes soit 1 380 heures (plus 840 HSE), pour éviter les permanences récurrentes,

- Remplacement : 24,5 Pactes soit 441 heures (plus HSE) dont RCD 22/23 : 307 heures et RCD 23/24 : 187 heures à ce jour, cela note un fort engagement des personnels enseignants,

- Autres missions : 3,5 Pactes dont ½ Pacte par Mme DUFAU Sophie, enseignante dans le dispositif UPE2A, pour le pilotage « Notre Ecole Faisons Là Ensemble » (NEFLE), et 3 Pactes vouer au programme « Découverte des métiers » par Mme CAROFF, enseignante documentaliste et Mrs CLAVERIE, enseignant en technologie et IBOS, enseignant en SEGPA.

Monsieur SAMBUSSY profite de cette assemblée pour faire un appel aux parents afin de présenter leurs métiers.

Monsieur IBOS présente l'orientation aux troisièmes.

Les agents proposent une présentation de leurs métiers en classe.

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote l'adoption de la répartition des Pactes 2023/2024.

Membres présents au moment du vote	19

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
19			

Total	19

La répartition des Pactes 2023/2024 est adoptée.

9) Protocole RCD 2023/2024 pour information

Présentation au Conseil d'Administration comme dans tous les EPLE. Voir document distribué.

Monsieur SAMBUSSY tient à souligner que l'établissement compte une équipe pédagogique qui s'implique beaucoup dans les Remplacements de Courte Durée.

10) Questions diverses

Aucune question de l'Assemblée.

Monsieur SAMBUSSY remercie les membres du conseil d'administration présents.

Le prochain conseil d'administration aura lieu en décembre ou début janvier pour les voyages scolaires et en février ou mars concernant notamment l'étude du projet de ventilation de la dotation globale horaire.

La séance est levée à 19h15.

Le Président

Nicolas SAMBUSSY

Le secrétaire de séance

Laure HARISTOY